

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 7/04/2025 N° D2025-24

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Convention d'occupation ZA les Lavours à Martignat pour l'organisation
d'un vide grenier**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président
délégation de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à charge pour
lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Est acceptée la convention d'occupation entre Haut Bugey Agglomération et le
Sou des Ecoles de Martignat, 01100 MARTIGNAT, pour l'organisation d'un vide grenier à la
ZA des Lavours à Martignat, sur les parcelles cadastrées section B 1619 et B 1638.

Article 2 : La présente autorisation est donnée pour le dimanche 18 mai 2025, à titre gratuit.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-
Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le
site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président
Michel MOURLEVAT

